

# Savoir Affaires Mauricie: une première

## À la recherche de nouvelles idées de projets d'entreprise



**Raymond Chabot inc.**  
Conseillers en redressement financier • Syndics de faillite  
www.raymondchabot.com



**Vous êtes en difficultés financières et vous avez des REER... QUOI FAIRE?**

Tous les experts financiers vous diront qu'il est important de planifier notre retraite en cotisant dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). On est tous conscient qu'il est difficile d'épargner et, lorsqu'on réussit à posséder un REER, on tient à le conserver.

Lorsqu'on devient en difficultés financières, on croit que tous nos biens et nos placements sont saisissables. On regrette même d'avoir cotisé dans un REER. Nous voulions utiliser cet argent pendant notre retraite, plutôt que de s'en servir pour nos besoins actuels. On estime qu'il est inéquitable d'avoir des traitements différents entre les REER et les régimes de pension agréé (RPA), ces derniers étant insaisissables depuis longtemps.

**Êtes-vous au courant des modifications à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité relativement aux REER et aux FERR?**

Depuis juillet 2008, la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* a été modifiée afin de protéger également de la saisie, en général, les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et/ou le fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) d'une personne qui fait faillite. Cette protection

est indispensable pour s'assurer de jouir d'un niveau de vie raisonnable au cours de la retraite.

Êtes-vous en difficultés financières? Avez-vous exploré un certain nombre de solutions qui se sont avérées vaines et la seule solution possible pour vous est la faillite ?

Si vous êtes dans cette situation et que vous avez ces types de placement, la loi prévoit que :

**En général, les REER et les FERR sont insaisissables.** Cependant, soulignons que les cotisations effectuées durant les 12 mois précédant la faillite sont souvent saisissables.

Vous voulez des précisions? N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir une consultation gratuite. Nous sommes des professionnels d'expérience qui peuvent vous aider à résoudre vos problèmes. Notre réputation est basée sur notre approche créative pour trouver des solutions, sur notre intégrité et notre respect de la personne, ainsi que sur notre grande capacité d'écoute, et ce, sans porter de jugement.



3373063

■ ■ Gino Bouchard, CIRP, Syndic 819 693-2687 ■ ■

**Shawinigan (MR)** — Du 6 au 11 février 2011 se tiendra au Centre de congrès de Shawinigan «une première au Canada», soit l'activité Savoir Affaires Mauricie.

Les Manufacturiers et Exportateurs de la Mauricie et du Centre-du-Québec sont partenaires de cette démarche innovante qui vise à trouver de nouvelles idées de projets d'entreprise.

Cet événement réunira une cinquantaine d'étudiants de cycles supérieurs du réseau de l'Université du Québec et une centaine de dirigeants d'entreprises. Une invitation est d'ailleurs lancée à ces derniers pour qu'ils puissent partager leur expertise, leurs connaissances et leur savoir-faire. Et l'un des avantages d'y participer, c'est, entre autres, d'avoir un accès privilégié à de l'information stratégique pour de nouvelles occasions d'affaires.

Il faut ainsi être disponible au moins un avant-midi entre le 7 et le 10 février, ouvert à l'innovation et à l'intégration du savoir dans le développement des affaires de même qu'avoir une attitude proactive et réceptive à des façons de faire différentes.

Les personnes intéressées peuvent contacter Pierre Boucher à l'adresse pboucher@excelpro.net. •

Printed and distributed by NewspaperDirect